



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Place des sciences de la vie et de la Terre (SVT) dans l'enseignement secondaire Question écrite n° 31374

Texte de la question

M. Cédric Villani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre au collège et au lycée. La crise sanitaire que l'on vient de vivre ainsi que la crise environnementale ont mis en exergue la méconnaissance et même la défiance des citoyens envers les sciences et la recherche. La culture scientifique, qui est pourtant nécessaire pour répondre aux enjeux contemporains, ne cesse de voir son niveau s'effondrer. Les réformes scolaires qui, depuis des années, amenuisent la qualité et la quantité de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre sont à mettre en cause. Ces disciplines sont indispensables pour le développement de l'esprit critique et de la sensibilité expérimentale, ainsi que pour l'apprentissage des fondements de la méthode scientifique. Enseigner les sciences de la vie et de la Terre permet de former des citoyens ouverts et conscients des liens et des synergies entre une meilleure santé pour toutes les espèces, une alimentation de qualité, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique. M. le député propose que les enseignements de sciences de la vie et de la Terre soient revalorisés, en adaptant les programmes et en accordant aux professeurs un horaire suffisant, pour prendre en compte la nécessité de mener des expérimentations en groupes réduits afin d'éveiller la curiosité, la rigueur et la créativité des élèves, et de leur permettre d'appliquer une démarche scientifique. Il souhaite savoir ce que le Gouvernement compte mettre en place pour renforcer la place des sciences de la vie et de la Terre dans l'enseignement secondaire.

Texte de la réponse

L'éducation nationale accorde une place importante aux sciences de la vie et de la Terre (SVT) tout au long de la scolarité de l'élève et notamment dans l'enseignement secondaire. Au cours du cycle 2 (CP-CE1-CE2), l'élève explore, observe, expérimente, questionne le monde qui l'entoure dans le cadre de l'enseignement « Questionner le monde ». Au cycle 3 (CM1-CM2-6e), les notions déjà abordées sont revisitées pour progresser vers plus de généralisation et d'abstraction, en prenant toujours soin de partir du concret et des représentations de l'élève. Deux des quatre thèmes du programme de l'enseignement des sciences et technologie ont une prédominance SVT. De plus, chacun des quatre thèmes permet de construire des concepts ou notions qui trouvent leur application dans l'éducation au développement durable où les SVT ont toute leur place. Au cours du cycle 4, en SVT, il s'agit de permettre aux jeunes de se distancier d'une vision anthropocentrale du monde et de distinguer faits scientifiques et croyances, pour entrer dans une relation scientifique avec les phénomènes naturels ou techniques, et le monde vivant. Au lycée, en classe de seconde générale et technologique, les SVT font partie des enseignements communs, à raison d'1h30 hebdomadaire. Cet enseignement, dans le prolongement du collège, permet d'acquérir une culture scientifique solide pour comprendre le monde. Les élèves acquièrent des connaissances scientifiques et des savoir-faire pour les rendre responsables dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité. Les thématiques abordées permettent de susciter l'intérêt et la curiosité des élèves : la Terre, la vie et l'évolution du vivant ; les enjeux contemporains de la planète en particulier ceux de l'environnement, du développement durable, de la gestion des ressources et des risques ; le corps humain et la santé. Pour enrichir cette culture scientifique, tous les élèves de la voie générale, dans le cadre de l'enseignement scientifique obligatoire de 2h en classes de première et de terminale, poursuivent l'acquisition de compétences générales par la pratique de la réflexion scientifique. Les SVT sont très présentes

dans les thèmes de cet enseignement, par exemple en terminale à travers les thèmes 1 (« Science, climat et société ») et 3 (« Une histoire du vivant »). Les élèves qui le souhaitent peuvent poursuivre et approfondir leurs connaissances dans cette voie, en choisissant l'enseignement de spécialité « sciences de la vie et de la Terre », dont le volume horaire est de 4h en classe de première et de 6h en classe de terminale. Cette spécialité conduit à des approfondissements, à des approches complémentaires et à des généralisations ainsi qu'à une pratique de méthodes et de raisonnements scientifiques plus aboutis. L'enseignement de spécialité donne lieu à une épreuve terminale au baccalauréat. Les SVT sont également présentes dans toutes les actions relatives à l'éducation en matière d'environnement, de santé, de sécurité, contribuant ainsi à la formation des citoyens de demain.

Données clés

Auteur : [M. Cédric Villani](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Écologie Démocratie Solidarité

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31374

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2020](#), page 5036

Réponse publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7803